

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-06-29-006

Séance du 29 juin 2026

Date de convocation : 23 juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe BELAIR, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
BELAIR Philippe	P		BERNARD Cathy	P	
RAVEROT Laurence	P		SARIKAYA Hakan	P	
GUILLEMOT Christian	P		PACCARD Maryse	P	
PIRAT Anne	P		DEVILLE Nadège	P	
BERTRAND René	P		MARQUES Sandra	P	
LOUPY Fabienne	P		SAMIER Aurore	A	RAVEROT L.
PAQUELET Jean Yves	P		RAMBEAU Anthony	A	BARRIQUAND G.
DESREUMAUX Virginie	P		PONCEBLANC Anaïs	P	
BARRIQUAND Gilbert	P		BARBOLAT Nicolas	A	PAQUELET J-Y
GENILLON Franck	P		BOUSSEBHA Djillali	P	
JARLES Serge	A	GUILLEMOT C.	GALLAGA Isabelle	P	
HENRIQUES Ginette	P		MILAN Julie	P	
BELDONT Corinne	P		PERRIN Xavier	P	
FABIANO Éric	P		COLIN Albane	P	
BRELOT Laurent	P				

SECRETAIRE DE SEANCE : Gilbert BARRIQUAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Pouvoirs : 4

Quorum : 15

Objet : TRAIT D'UNION - Changement du règlement intérieur des accueils collectif de mineurs périscolaires et extrascolaires et transports (bus pédibus)

Rapporteur : Jean Yves PAQUELET, Sixième adjoint

Jean Yves PAQUELET, Sixième adjoint, explique qu'il convient d'apporter plusieurs modifications au règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs périscolaires et extrascolaires ainsi qu'au service de transport (bus et pédibus) du centre social Trait d'Union.

Les principales modifications portent sur :

- la mise à jour des coordonnées et contacts du service ;
- l'actualisation des dispositions relatives au bus et au pédibus ;
- l'intégration des horaires du service de bus scolaire ainsi que des coordonnées du référent transports et du responsable des affaires scolaires ;
- l'évolution des horaires de fermeture des accueils périscolaires et extrascolaires.

Concernant les horaires de fermeture, il est proposé de fixer l'heure de fermeture des accueils à 18h30 au lieu de 19h00.

Pour le périscolaire, le créneau compris entre 18h30 et 19h00 est aujourd'hui très peu fréquenté. En moyenne, seuls deux à quatre enfants sont accueillis sur cette plage horaire alors que plusieurs agents doivent être mobilisés sur les différents sites d'accueil.

La même situation est constatée pour les accueils extrascolaires où la fréquentation après 18h30 dem

Accusé de réception en préfecture
0121012620-20260629-2026-06-29-006-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2026

Par ailleurs, cette évolution s'inscrit dans une logique d'harmonisation des pratiques à l'échelle du territoire. Les autres structures d'accueil du territoire intercommunal et du canton ferment à 18h30. Cette modification permet ainsi d'assurer une cohérence avec les orientations portées dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) et des préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales.

Considérant que le règlement intérieur annexé à la présente délibération intègre l'ensemble de ces modifications ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs périscolaires et extrascolaires ainsi que du service de transport (bus et pédibus) ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs périscolaires et extrascolaire ainsi que du service de transport (bus et pédibus) annexé à la présente délibération ;**
- **De dire que ce règlement sera applicable à compter du 1er septembre 2026.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance
Gilbert BARRIQUAND

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire,

Philippe BELAIR

Accusé de réception en préfecture 001-210102620-20260629-2026-06-29-006-DE Date de réception préfecture : 08/07/2026
--